

CANADA

(Recours collectif)
COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-06-000074-985

HARRY DIKRANIAN
Demandeur
c.
LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
Défendeur

ANNEXE IV

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION INDIVIDUELLE
(Article 1037 et ss. C.p.c.)

Nom du réclamant (Lettres moulées)

Adresse

Code postal

Je, soussigné, conteste la décision rendue en révision par l'Aide Financière aux études («l'AFE») le _____, copie de cette décision est annexée aux présentes.
(date)

Procédure

Tout réclamant qui désire contester judiciairement son inadmissibilité ou le montant de remboursement doit fournir à la Cour les pièces justificatives permettant de démontrer que l'un ou l'autre des paramètres suivants est incorrect, soit:

- La date de signature du dernier certificat de prêt;
- La date de prise en charge des intérêts;
- Le montant du prêt au moment de la prise en charge des intérêts.

Les pièces justificatives sont:

- Une copie claire et lisible de votre dernier certificat de prêt dûment signé et daté;
- Une copie claire et lisible de votre première entente de remboursement dûment signée et datée;
ou
- Tout autre document établissant les informations mentionnées ci-dessus.

Vous devez, au plus tard le 45^e jour suivant la date de la décision rendue en révision, remettre le présent formulaire dûment complété, avec la décision en révision et les autres documents à son soutien à un préposé au comptoir 1.120 («Réception des procédures») du palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-dame est. Si un chèque vous a été émis, vous pouvez l'encaisser jusqu'à 6 mois après la date de son émission, auquel cas vous êtes réputé avoir renoncé à votre droit à la contestation judiciaire.

Vous devez vous-mêmes vous présenter à une audience afin qu'un juge puisse disposer de votre réclamation. Vous pouvez aussi vous faire représenter par avocat. Cette audience sera tenue le 7 décembre 2009, à 9h30, à la salle 15.04 du palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-dame est.

Si un chèque vous a été émis, vous devrez le remettre lors de l'audition du 7 décembre 2009, sans quoi vous serez forclos de présenter votre réclamation individuelle.

Contestation

Par la présente, je désire contester le ou les paramètres suivants:

- Date de signature du dernier certificat de prêt : _____ Date corrigée : _____
Date selon l'AFE : _____
- Montant du prêt au moment de la prise en charge des intérêts: _____ Montant corrigé : _____
Montant selon l'AFE : _____
- Date de la fin de la pris en charge des intérêts: _____ Date corrigée: _____
Date selon l'AFE : _____
- _____

Au soutien de ma contestation, je joins les pièces justificatives suivantes :

Signature : _____

Date : _____